Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260312-2026_22-DE

DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ
Canton de Val-Couesnon
MAIRIE
de
MARCILLE-RAOUL
Code Postal : 35560
Téléphone : 02 99 73 64 16
Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOULMER Jean-Claude

Présents : BOULMER Jean-Claude, PRUNIER Dominique, BATTAIS Dominique, HONORÉ David, QUEVERT Emilie, BEAUCHER Jean-Luc, CHEVALIER Rémy, NESTORET Steve, PIOT Gaël, NGUYEN-QUAN Christian
Excusés : MOUCHOUX Mickaël (pouvoir NGUYEN-QUAN Christian), BINOIST Christophe
Absent : LE GALLAIS Julien, LE NABEC Marie-Laure

Monsieur NGUYEN-QUAN Christian a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	**Présents**	**Votants**
14	10	11

Date de la convocation
Le 5 mars 2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16 mars 2026

et publication le 16 mars 2026

2026 -22 : Renforcement du mur du Cimetière

Le mur du cimetière est un investissement de la commune et un capital à conserver, se trouvant dans le périmètre de la porte du cimetière classée aux au titre des monuments historiques.
Afin de conserver ce capital, Monsieur le Maire propose le renforcement d'une partie qui montre aujourd'hui une certaine fragilité.
Les travaux consisteront par :

- Le remplacement du montage de la pierre au sable par une maçonnerie à la chaux sur la partie la plus fragile
- La réalisation d'évacuation drainantes à la base du mur et à 80 cm de haut.
- La réalisation d'un faîtage couvrant étanche à la chaux.

Après avoir sollicité trois prestataires et présenté leurs offres, Monsieur Le Maire propose de retenir l'entreprise SAUVAGET - La croix breton – 35460 VAL COUESNON pour un devis d'un montant de 13 390,00 € HT et 16 068,00 € TTC.
Après discussion autour des différentes offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise SAUVAGET pour une réalisation avant l'été 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

